



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres de gestion et associations agrees

Question écrite n° 65610

Texte de la question

M Leonce Deprez appelle l'attention de M le ministre de l'economie et des finances, sur l'interet et l'importance qui s'attachent au developpement des centres de gestion et d'economie rurale. Le monde agricole, destabilise par la politique agricole commune et les difficultes economiques actuelles, demande de plus en plus une assistance constante, complete et de proximite, pour faire face aux enjeux economiques d'aujourd'hui et prendre des a present les initiatives qui s'imposent en vue du maintien d'une activite economique significative et de conservation de l'emploi en milieu rural. Il faut souligner que le reseau des centres de gestion (CNCER) couvre l'integralite du territoire avec plus de 500 implantations ou bureaux decentralises, representant plus de 300 000 entreprises. Ces centres ont fait la preuve de leur efficacite. Il lui demande de lui indiquer la nature, les perspectives et les echeances de son action ministerielle tendant a l'elaboration d'un projet de loi etablissant le statut et les prerogatives des centres de gestion, projet de loi qui a fait l'objet de negociations avec les pouvoirs publics et qui pourrait donc etre soumis au Parlement.

Texte de la réponse

Reponse. - Les prerogatives des centres de gestion agrees et habiles a tenir des comptabilites ont ete renforcees dans le cadre de la loi de finances pour 1993. Ainsi, les centres de gestion agrees agricoles ont vu leurs competences en la matiere etendues a l'ensemble des societes agricoles et aux activites economiquement connexes exercees par leurs adherents. Toute reforme de la profession comptable devra prendre acte de la place essentielle des centres de gestion agrees aupres des petites entreprises francaises, notamment celle des centres agricoles pour le developpement de l'economie rurale.

Données clés

Auteur : [M. Deprez L•once](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65610

Rubrique : Services

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 1992, page 5703